

RÈGLEMENT 2011

DE L'INSCRIPTION A LA XI ÉDITION DE CORTOPOTERE SHORT FILM FESTIVAL

- 1 - Le concours national et international de Cortopotere ShortFilmFestival pour court-métrages est promu et organisé par Associazione Culturale Fidelio, avec siège en via via Pignolo, 123 - Bergamo, Italie. La XIème édition de Cortopotere ShortFilmFestival aura lieu à Bergamo du 22 au 30 octobre 2011. La compétition sera accompagnée de rétrospectives et de programmations spéciales.

- 2 - Le concours est ouvert aux court-métrages qui appartiennent aux catégories *fiction*, *expérimental* et *animation* (d'une durée n'excédant pas 20 mn.), ainsi que les *documentaires* (avec un maximum de 30 mn.). Le Festival accepte toutes les œuvres de production italienne et internationale, de n'importe quel format, produites depuis 2009 jusqu'à aujourd'hui. La date limite d'inscription est le **6 juin 2011** (sera tenu en compte le timbre postal). Les œuvres doivent être envoyées en copie **DVD/PAL**, avec le **formulaire d'inscription (entry form)**, à l'adresse suivante:

Cortopotere ShortFilmFestival X edizione
c/o Università degli Studi di Bergamo
Via Pignolo, 123 - 24121 Bergamo (Italia)

(Spécifier sur l'enveloppe la mention **«sans valeur commerciale, seulement usage culturel»**)

- 3 - L'inscription se déroule en remplissant un formulaire d'inscription on line à l'adresse www.cortopotere.it (section «Competition»). Une fois ceci remplie, vous recevrez via mail un document PDF à imprimer, signer et envoyer avec la copie DVD/PAL du court-métrage pour la sélection. Pour le concours international, les films doivent être sous-titrés en anglais et/ou en français et/ou en italien. Les œuvres doivent avoir les indications du titre, auteur, durée et année de production sur l'emballage ainsi que sur le DVD. Chaque DVD devra contenir une seule œuvre. Chaque auteur, maison de production ou maison de distribution peut participer en amenant plusieurs œuvres. A chaque œuvre présentée doit être joint un formulaire d'inscription.

- 4 - La sélection des œuvres sera effectuée selon l'avis sans appel de la Direction Artistique du festival. Des jurys prévus à cet effet, composés de professionnels du secteur cinématographique et du monde du spectacle en général, attribueront les prix suivants: Pour le Concours International: Meilleur court-métrage international, Meilleure Animation, Meilleur Documentaire, Meilleure Fiction et Meilleure Expérimental; pour le Concours National: Meilleur court-métrage national. En outre seront attribués le Prix du Public et le Prix de la Direction Artistique, tant pour le concours international que national.

- 5 - Les frais d'envoi des copies de projection des films sélectionnés vers Cortopotere SFF sont à charge des participants, car l'organisation couvrira seulement les coûts de courrier des copies qui proviennent d'autres festivals. Les frais de restitution des copies de projection sont à charge de Cortopotere SFF, mais sont exclues celles d'envoi vers d'autres festivals.

- 6 - L'Organisation est autorisée à effectuer des projections intégrales ou partiales des films sélectionnés, pour la presse ou pour la promotion du festival. Le calendrier et les horaires des projections sont exclusive compétence de la Direction Artistique. Les films en langue étrangère seront présentés en version originale, avec sous-titres en italien, au soin de l'organisation. La Direction s'occupera de la publication d'un catalogue général des œuvres sélectionnées ainsi que d'un programme de sale.

- 7 - Les copies DVD des œuvres parvenues ne seront pas restituées mais conservées dans l'archive de l'Association et pourront être utilisées lors de projection successives, sans avoir un but lucratif, à l'intérieur de ciné-forums ou pour des autres activités avec but didactique et culturel. L'Organisation, même en s'engageant dans le soin et la sauvegarde des œuvres arrivées, ne s'assume pas la responsabilité en cas d'éventuels vols ou dommages que ces dernières pourraient subir.

- 8 - En s'inscrivant au concours, chaque individu répond du contenu de son œuvre. La participation au concours implique l'acceptation de toutes les conditions de ce règlement. La Direction du festival réglera tout les cas non prévus.